

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATIONS
POUR LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS
COMMUNE DU MUY

I. Présentation des Secteurs d'Information sur les sols ou SIS :

Les SIS comprennent les terrains où est avérée une pollution des sols consécutive à d'anciennes activités de type industrielles.

L'arrêté préfectoral du 08 décembre 2021 a porté création de secteurs d'information sur les sols (SIS) dans le département du Var.

Cet arrêté recense, dans le Var, les terrains pour lesquels la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Ce dispositif est un outil d'information à destination des acquéreurs ou locataires afin que ces derniers soient conscients de l'état des sols des terrains qu'ils occupent ou souhaitent acheter.

Les SIS recensés sur la commune du MUY correspondent à :
- terrains du groupement foncier agricole (GFA) du TESTAVIN

II. Les conséquences pour un terrain situé en SIS :

Afin de garantir l'absence de risque sanitaire pour les occupants des futures constructions, tout aménageur porteur d'un projet de construction (permis de construire ou d'aménager) devra prendre en compte, dès sa conception, le risque de pollution des sols et des eaux souterraines ainsi que les opérations de dépollution nécessaires pour rétablir la compatibilité entre l'état des sols et l'usage envisagé.

III. Consultation des SIS :

L'arrêté préfectoral portant création des SIS dans le département du Var est consultable sur le lien :

<http://www.var.gouv.fr/secteurs-d-information-sur-les-sols-actualisation-a9923.html>

VI. Informations générales :

Pour plus d'informations, consulter les liens :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

<http://www.georisques.gouv.fr/les-secteurs-d-informations-des-sols-sis>

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-d-information-sur-les-sols>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites-et-sols-pollues>

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

Date de réalisation ou de mise à jour de la fiche : mai 2022